



## Liminaire CSE Siège – 26 février 2020

Lors de ce CSE, nous serons informés et consultés sur le projet stratégique de développement du CDE (*Centre de Diffusions et d'Échanges*). Ce sujet mérite toute l'attention de **Force Ouvrière**. Nous sommes là pour rendre compte aux salariés, des conséquences potentielles sur leur activité, et vous alerter si nécessaire.

**Force Ouvrière** estime qu'il est, plus que jamais, indispensable de recourir à un expert qualifié afin d'examiner, avec une connaissance approfondie des technologies prévues, l'ensemble des processus que vous envisagez. Car s'il vous appartient évidemment de décider de ce qui sera mis en place, notre rôle est, et sera, de pointer les conséquences qui peuvent être lourdes sur les conditions de travail des personnels.

La santé de l'entreprise **france●tv** pour les 10 prochaines années est entre vos mains. La santé des personnels de l'entreprise **france●tv** nous concerne tous.

**Force Ouvrière** entend bien assumer sa mission au CSE et vous fera remonter les réclamations concernant la santé et la sécurité des personnels, la gestion de l'entreprise et ses évolutions financières ainsi que les formations des personnels.

Nous avons relevé, il y a un an, les investissements de plusieurs dizaines de millions d'euros engagés pour développer un CDE qui s'est avéré prématurément obsolète.

Cette évolution majeure dans la diffusion des programmes de **france●tv** concerne bien sûr les personnels qui vont concourir au fonctionnement de ce CDE et devront être formés pour s'adapter, mais aussi ceux qui en seront écartés et dirigés vers d'éventuelles reconversions ... ou vers la sortie.

Nous avons bien conscience que les objectifs de **France Télévisions** vont dans le sens de la réduction des effectifs et que les évolutions technologiques vont vous y aider.

Alors si en tant que direction, vous pensez "entreprise", nous pensons aussi aux "personnels" puisque nous en sommes les élus.

Des personnels qui à **franceinfo**: se plaignent toujours après 4 ans de travail à la chaîne. Les conditions de travail s'y sont dégradées depuis le lancement puisque de provisoires, avec l'espoir d'une amélioration prochaine, elles sont devenues permanentes.

Des salariés de l'info en continu qui ne peuvent pas faire les pauses minimum prévues par la loi, faute d'effectifs suffisant. Qui sont contraints de déjeuner en 30 minutes. Des postes de travail "aménagés à la va vite" sous un escalier. Etc.

Évidemment ça reste en dehors du champ des caméras, mais c'est indigne d'un groupe comme France Télévisions. Il est urgent de mettre en place des mesures sérieuses pour corriger les dysfonctionnements à **franceinfo**. L'ordre des travaux qui vont reprendre, un jour, devrait considérer comme prioritaires des salariés en souffrance depuis 4 ans.

Nous devons absolument en reparler en CSE, ou en CSE extraordinaire, avant que la situation ne dégénère.

Paris, le 26 février 2020